

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
MARDI 3 OCTOBRE 2017**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est
En Exercice : 19 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD,
Christian BONNET GONNET, Thérèse ARNAUD, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth
CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO.

Absents : Odile RAVIER, Fabien CHATELAT, Fabrice GENTIL

Pouvoirs : 2, Odile RAVIER à Nathalie PEUTIN, Fabrice GENTIL à Jean GALLIEN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTELLO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du 11 septembre 2017
- 31-2017 : Validation étude de programmation pour les travaux de réhabilitation de la MAIRIE
- 32-2017 : Réhabilitation de la mairie : maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes
- 33-2017 : Subvention nouvelle association
- QUESTIONS DIVERSES
 - Présentation du rapport 2016 eau et assainissement de la communauté de communes des Vallons de La Tour

Ouverture de séance à 20h05

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération 31-2017 : Validation étude de programmation pour les travaux de réhabilitation de la MAIRIE

Le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie a été réalisée. Suite à cette étude, la commune s'est engagée dans une étude de programmation pour affiner ses besoins et écrire le cahier des charges des concepteurs.

Le cabinet ARCHIGRAM choisi pour réaliser cette étude est venu présenter en conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier encadrant la Mairie (son bâtiment et ses accès extérieurs).

A travers ce projet la commune souhaite :

- réorganiser les espaces et les surfaces,
- mettre en conformité le bâtiment vis-à-vis de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en termes de sécurité incendie, amiante, électricité et acoustique,
- améliorer la performance thermique du bâtiment.

Le premier enjeu du projet est de restructurer la mairie et son accueil. En effet, la mairie partage aujourd'hui une partie de son bâtiment avec la médiathèque communale et des locaux associatifs. Son réaménagement permettra de mieux l'identifier en tant que telle et d'être plus accessible, d'accueillir le public avec une meilleure confidentialité et d'offrir des locaux plus adaptés aux personnels et aux élus. Les 2 accès distincts du bâtiment seront conservés et rendus accessibles PMR.

Afin d'optimiser les services publics au cœur du village, la salle des conseils et mariages sera relocalisée. Cela permettra de créer une salle plus grande et de résoudre les problèmes de logique d'utilisation que rencontrent actuellement la mairie.

La mise en accessibilité des sanitaires de la mairie pour chaque niveau (sanitaires extérieurs au RDC non accessibles aux personnes à mobilité réduites et non chauffés) et de l'escalier principal sera également réalisée.

Le bâtiment mairie est restructuré de manière à conserver la médiathèque dans ses locaux. Le but étant d'offrir à la population un espace plus confortable et convivial où l'on prendra le temps de se poser, permettre l'accueil des scolaires, l'aménagement d'un espace adaptée aux animations, activités de groupes.

L'impossibilité de loger la médiathèque au rez-de-chaussée, et la possibilité d'installer un ascenseur de manière simple sur le plan technique, a conduit la mairie à prévoir son implantation à l'étage. L'accès à l'étage se fera donc soit par l'escalier existant soit par l'ascenseur créé dans la mairie.

La salle actuelle du conseil municipal située en rez-de-chaussée sera utilisée pour les animations de la médiathèque et pour des réunions municipales ou associatives.

Le Maire demande au conseil :

- D'approuver cette étude de programmation dont l'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 827 492 € H.T.
- D'approuver la proposition du cabinet ARCHIGRAM d'étude avec assistance au choix du maître d'œuvre avec une procédure sans concours pour un montant de 17 295 € HT, 20 754 € TTC soit une moins-value de 1 965 € HT
- De l'autoriser à lancer les procédures de désignation des prestataires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS)
- De lancer la procédure d'appel d'offres de désignation des entreprises

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de réhabilitation de la mairie et autorise le Maire à poursuivre les démarches pour sa réalisation

Délibération 32-2017 : Réhabilitation de la mairie : maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de commune

Le Maire présente au conseil municipal les termes de la convention afin de déléguer à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Vu l'enveloppe financière de l'opération définie lors de l'étude de programmation pour un montant prévisionnel de 827 492 € H.T. pour études et travaux, il est prévu une rémunération globale et forfaitaire de 13 773.25 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée par la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Délibération 33-2017 : Subvention à une nouvelle association

Le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention pour la création d'une nouvelle association nommée « Les Classes ».

Après examen de cette demande et pour aider à la mise en route de cette nouvelle association, il décide d'attribuer la somme de 77 euros.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- ✚ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des commerces au cabinet d'architecte Nathalie GALLIEN pour un montant de 21 200 € H.T. – Mission SPS a été confié au bureau d'études SALANSON Jean Pierre pour un montant de 1 440 € H.T. et la mission de contrôle technique à ALPES CONTROLES pour un montant de 2 350 € H.T.

URBANISME - Permis de construire accordés :

- ✓ PC n° 17 10023 – SCI OASIS, M. FAURE Stéphane : Aménagement de 6 logements collectifs au 437 rue Mathieu Marmonier (Léva - parcelle AC 21) le 28 septembre 2017

✚ **URBANISME – Déclarations de travaux accordées :**

- ✓ DP n° 1710021 – HOARAU François : Piscine et local technique au 950 route de dolomieu, le 11 septembre 2017
- ✓ DP n° 1710022 – GUILLET Patrick : piscine au 274 route du béjui, le 19 septembre 2017
- ✓ DP n° 1710023 – PATIES Bruno : garage au 13 clos vallin, le 19 septembre 2017
- ✓ DP n° 17 10024 – AGATE pour CALOUD Daniel - détachement parcelle AB 94 « Le Collombier » : le 25 septembre 2017

QUESTIONS DIVERSES

• **Rapport annuel eau et assainissement de la communauté de communes des Vallons de la Tour**

Le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2016 sur le service de l'eau et de l'assainissement établi par la communauté de communes des Vallons de la Tour et conformément à la réglementation en vigueur ce rapport sera mis à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

- « Mariannes du civisme » - Le Maire informe que la Fédération des anciens maires avec le concours de l'association des Maires de France récompense les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation aux élections. En 2017 notre commune se retrouve 2^{ème} dans sa catégorie pour les élections présidentielles et 40^{ème} pour les élections législatives. Il informe qu'il se rendra à la cérémonie organisée par l'association des maires de l'Isère
- Le Maire informe qu'il a été recontacté par le bureau d'études en charge de la construction d'un NRO (Nœud de raccordement Optique) sur la commune.
- Aménagement Centre Village : Jacques Bernard informe que les travaux avancent bien. En ce qui concerne l'aménagement des commerces, le cabinet d'architecte Nathalie GALLIEN a rendu des plans d'aménagement des 3 commerces (restaurant –supérette – boulangerie). L'étude pour les évacuations des réseaux du local restaurant a dû être refaite. La livraison des murs devrait avoir lieu dès la fin de l'année. Un appel d'offres pour le choix des entreprises qui effectueront les travaux d'aménagement intérieur.
- Hervé Guillaud fait le bilan de la foire qui s'est déroulé le 23 septembre avec la nouveauté du défilé de vieux tracteurs. Devant le peu de participants au vide grenier qui s'est déroulé cette année le dimanche, il ne sera pas réorganisé.

Levée de séance : 22h50

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	Procuration à Nathalie PEUTIN

Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	Procuration à Jean Gallien
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	